



Dossier d'auto école qui ne revient pas de la préfecture

Par **Karim**, le **08/11/2010** à **19:23**

Bonjour à toutes et à tous,

Le 8 Septembre 2009 je me suis inscrit dans une auto école afin d'avoir le permis de conduire, j'ai payé sur le champs 250 Euros. Mais le problème est que mon dossier envoyé en préfecture n'est jamais revenu. Démotivé je ne suis pas allé à l'auto école de Mars à Septembre 2010 et me font signer le nouveau 02 qui a été modifié en Avril 2010. L'auto école me dit que vu que je n'ai pas signer le fichier 02 en Avril et bien mon dossier n'a pas pu être envoyé.

Aujourd'hui le 8 Novembre mon dossier étant parti en préfecture en Septembre n'est toujours pas revenu et ils me disent que le service auto école de la préfecture du Val de Marne va fermer pour cause de déménagement.

J'en ai ras le bol et je voudrais agir car je pense que mon dossier est gardé abusivement par l'auto école afin de me faire plus payer vu que c'est un forfait de 1 an que j'ai choisi (Septembre 2010) et qu'ils m'ont offert le code jusqu'en Décembre !
En Octobre 2010 j'ai payé la totalité des frais pour voir si mon dossier reviendrais plus vite et bien non !

Est-ce un abus de leur part? Est-ce que sur le moyen fondé cela peut être porté devant un tribunal afin d'obtenir réparation?

Merci de me conseiller.

Cordialement, Karim B.

Par **Karim**, le **12/11/2010** à **08:33**

Pas de réponse mes chers avocats :(on se rapproche du dénie de justice chez les magistrats !